

**COMMUNE DE
VIGNEULLES LES HATTONCHÂTEL**

**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 13 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles les Hattonchâtel étant assemblés en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de Mr Jean-Claude ZINGERLE

Le Maire certifie, que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14.01.2025, que la convocation avait été faite le 09.01.2025 et que le nombre de membres en exercice est de 19.

Étaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO, Gilles ROUGIREL, Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Lysiane DEGOUTIN, Christophe LEBLAN, Christian CRATZ, Agnès THIEBAUT, Michel DEGOUTIN, M-Christine HELIN, David PETIT, Alex NICOLAS, Mathilde THIERY, Agnès BRÖNNER

Étaient absents : Chantal NOISETTE (excusée), Tony VIGNOLA, Philippe ROSENBERGER (procuration à M. THIERY), Catherine KETTERER (procuration à A. NICOLAS)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO Angèle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Validation contrat d'assurance

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et du Code Général de la Fonction Publique.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du **1^{er} janvier 2022** sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	6.28%

Compte tenu de ces informations, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante
- s'engagent à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.
- décident que la catégorie de personnel à assurer est la suivante :
 - Agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL avec franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu

Adopté à l'unanimité

1) Autorisation d'ester en justice – COELHO

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Mme COELHO Valérie, locataire d'un logement communal, 1 place de la Croix à Creuë, fait l'objet d'une procédure d'expulsion et demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ester en justice.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la consultation des contrats d'assurance, les lots ont été attribués de la façon suivante :

- Lot 1 : Responsabilité civile, attribué à Groupama
- Lot 2 : Protection fonctionnelle, attribué à Smacl
- Lot 3 : Flotte automobile, attribué à Smacl
-

2) Questions diverses

- Le Maire informe que la société Age et Vie abandonne le projet de construction sur la commune
- Michel DEGOUTIN demande où en est le projet photovoltaïque : celui-ci est toujours en cours, la prochaine étape sera le dépôt du permis de construire par l'architecte
- Alex NICOLAS évoque la problématique des déjections canines qui s'amplifie
- Michel Dégoutin demande les dates de permanence du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique pour l'extension du magasin Colruyt : il reste une permanence le 07/02/2025 de 16h à 19h à la Mairie
- Agnès Brönnner demande à ce que soit prévu le retraçage des passages piétons sur Vigneulles